

FPR n° B11

DEPARTEMENT AUDIT ET ÉVALUATION

FILIERE : Audit et contrôle

FAMILLE METIERS : Domaine d'appui

ACTIVITES :

Le chef du Département Audit et Évaluation est chargé sous l'autorité du Directeur de l'audit interne et des risques des fonctions de l'audit et d'évaluation.

MISSIONS :

Le chef du Département Audit et Évaluation est chargé de :

- Proposer le dispositif de l'audit et piloter sa mise en œuvre ;
- Définir les objectifs d'audit ;
- Superviser la réalisation des missions d'audit ;
- Evaluer le dispositif d'audit ;
- Coordonner et rendre compte de l'avancement des missions d'audit ;
- Assurer le suivi des recommandations des rapports d'audit ;
- Assurer le reporting des différents chantiers de l'ANEF.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le chef du Département Audit et Évaluation relève directement du Directeur de l'audit interne et des risques.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

Le chef du Département Audit et Évaluation supervise les services suivants :

- Le Service de l'audit ;
- Le Service d'Evaluation.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 02 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 06 ans ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.